



Union Régionale de Copropriétaires et de Colotis - Ouest

27 rue du calvaire de Grillaud 44100 NANTES
(*) aucune permanence à cette adresse postale

Email : urcc-ouest @urcc-ouest.fr Tél : 02 49 44 24 13

www.urcc-ouest.fr

BULLETIN D'ADHESION ASL

N° d'adhérent:

..... **A**

Une adhésion à l'URCC-Ouest est souscrite par le **Bureau de l'ASL** nommée :

Nb de lots principaux :

Adresse

Code Postal : Ville :

PRESIDENT(E) de l'ASL (ou son Correspondant URCC-Ouest)

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Portable : Email : @

Profession : Nombre de conseillers :

SYNDIC GESTIONNAIRE

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone: Email : @

COTISATION: Pour les services indiqués au verso, la cotisation à verser lors de la signature est égale à **un droit fixe de 100 €** plus **une part variable de 3,45 € par lot principal**, soit une **cotisation totale** de : **100 €** + (..... x **3,45 €**) = € (*cette somme est plafonnée à 800 €*)

pour la période annuelle **du mois de : 202.. au mois de 202..**

L'adhésion est conclue pour **un an**, la cotisation reste acquise en cas de radiation, ou de démission.

L'adhérent s'engage à retourner le questionnaire «*Profil de votre copropriété*» qui lui aura été envoyé par l'URCC-Ouest.

Virement ou chèque à l'ordre de : URCC-Ouest (précisez le n° d'adhésion)



ATTENTION CHANGEMENT DE RIB



IBAN : FR76 1027 8361 9600 0121 2390 133 BIC : CMCIFR2A

Signature du trésorier de l'URCC-Ouest

Fait à le 202..

Signature de l'adhérent

Adhérents « ASL » : engagement de prestations.

L'URCC-Ouest s'engage dans le cadre de la présente adhésion, référencée au recto, à faire accéder le Bureau de l'ASL aux services suivants :

- ✓ Accès gratuit aux formations mensuelles pour les membres du Bureau de l'ASL
- ✓ Accès gratuit à des sessions de formations spécifiques
- ✓ Accès en visio aux ateliers organisés par les associations régionales, membres de la FNACC
- ✓ Consultations, sur rendez-vous, lors des permanences
- ✓ Réponses sous 10 jours ouvrables aux consultations par écrit : courrier postal ou email adressé à : urcc-ouest@urcc-ouest.fr en précisant votre n° d'adhérent
- ✓ Bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (RC) pour les membres du Bureau de l'ASL
- ✓ Accès à la zone "adhérents" du site de l'URCC-Ouest www.urcc-ouest.fr
- ✓ Notez que pour des raisons d'éthique et de connaissances techniques, nous ne pourrions en aucun cas :
 - Préconiser un syndic ou tout autre prestataire habituel en ASL.
 - Répondre à des demandes d'études de dossiers techniques et/ou de choix de types de matériaux et solutions pour l'entretien et/ou la rénovation de votre ASL.

Pour bénéficier rapidement de tous nos services

- *Si votre syndic professionnel paye la cotisation : merci de retourner à l'URCC-Ouest un exemplaire du bulletin d'adhésion, daté et signé, un second exemplaire étant à adresser à votre syndic qui devra le retourner à l'URCC-Ouest accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement*
- *Si l'ASL avance la cotisation : merci de retourner à l'URCC-Ouest le bulletin d'adhésion, daté et signé, accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement*
- *En cas de renouvellement de votre adhésion, le paiement de la cotisation couvre la période annuelle contiguë à la précédente. Une relance est adressée en cas de non-paiement à l'échéance.*
- *Dans l'attente du paiement : l'assurance RC, nos consultations et l'accès au site sont temporairement suspendus.*